

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

**LÉGALISATION CONTRÔLÉE DE LA PRODUCTION, DE LA VENTE ET DE LA
CONSOMMATION DE CANNABIS - (N° 2099)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 21

présenté par
Mme Bono-Vandorme

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le cannabis est un produit psychoactif, dont les principes actifs sont le tétrahydrocannabinol (THC) et le cannabidiol (CBD). Il a plusieurs effets dont l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation à la santé) avait listé les plus fréquents:

- altération de la perception, de l'attention et de la mémoire immédiate (avec des conséquences sur les apprentissages ou la conduite de véhicule) ;
- intoxication aiguë, autrement appelé « bad trip » pour certaines personnes : vomissements, hallucinations, panique... ;
- troubles relationnels, scolaires ou professionnels (repli sur soi, perte de motivation) chez certains sujets, en cas de consommation importante ;
- révélation ou aggravation de troubles mentaux, dans des cas rares, chez des personnes prédisposées (schizophrènes par exemple) ;
- risque de dépendance pour 10 à 15 % des consommateurs réguliers

Par ailleurs, des perturbations broncho-pulmonaires (cancers, pneumonies...) ne sont pas à exclure.

Et ces risques sont encore plus élevés pour nos jeunes !

Ils sont également soumis à d'autres risques spécifiques : une étude effectuée sur une cohorte de Dunedin (Nouvelle-Zélande) a permis de comparer le quotient intellectuel d'un millier de personnes entre l'âge de 13 ans et de 38 ans, certains consommant du cannabis de manière occasionnelle ou régulière, et d'autres non. En vingt-cinq ans, l'écart allait jusqu'à six points de QI entre une minorité de consommateurs persistants et des non-usagers.

De plus, la consommation de cannabis entraîne la diminution de la concentration et des réflexes. Une étude sur la mortalité routière et les stupéfiants, estimait que sur 6 000 accidents mortels par an, « le nombre annuel de victimes imputable au cannabis serait de l'ordre de 230 tués. Si depuis la mortalité routière a été presque divisée par deux, les risques associés à ce produit perdure, selon une étude de 2011.

Pour toutes ces raisons, il ne me semble pas opportun de légaliser la distribution, la vente et l'usage du cannabis.